



**MRC DU HAUT-RICHELIEU**  
**Séance extraordinaire**

**Mercredi, le 15 juillet 2020**  
**18 h 30**  
**Ordre du jour**

---

AVIS : En vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance est enregistrée et tenue sans la présence du public. Les élus y participent par téléphone, visioconférence ou physiquement. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC. Ces dispositions exceptionnelles tiennent compte de la pandémie causée par la COVID-19.

18 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

0.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020.

**1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1.1 PAU PME : Suivi de dossiers.

1.2 Centre d'entraide régional d'Henryville - Comité saine alimentation - Demande d'aide financière pour le projet Fruigumes (20 000\$) et états financiers : Suivi de la demande.

**2.0 VARIA**

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 9 septembre 2020.